

Délibération 5 /2018

Le 19 DEC. 2018

Comité Syndical Autoroute Numérique A75

Bureau du courrier

Le 30 novembre 2018 à 15 heures 30, s'est tenue sans condition de quorum, à l'Hôtel du Département de la Lozère, la réunion du comité syndical, régulièrement convoquée par lettre en date du 21 novembre 2018, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion initialement prévue le 28 novembre 2018.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 1

Était présent :

- Henri BOYER représentant du Département de la Lozère ;

Étaient absent(e)s :

- Aurélie MAILLOLS représentante de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée ;
- Fabrice VERDIER représentant de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée ;
- Dominique GIRON représentante du Département du Puy de Dôme ;
- Marie-Laure MUGNIER représentante du Département de la Haute-Loire ;
- Jean-Jacques MONTLOUBOU représentant de du Département du Cantal ;
- Pierre BOULDOIRE représentant de du Département de l'Hérault ;
- Sébastien DAVID représentant de du Département de l'Aveyron ;

Pouvoirs : Néant

OBJET : Élection de la Commission d'Appel d'Offre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

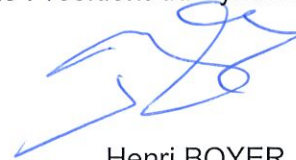
Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75 ;

Après en avoir délibéré, Henri BOYER Président du syndicat mixte étant rapporteur, le Comité syndical,

- 1) Prend acte de la constitution, conformément au code des marchés publics, d'une liste de candidats pour la commission d'appel d'offres sachant que le Président du comité syndical est membre de droit et Présidente de cette commission.
- 2) Constate le vote à bulletin secret sur scrutin de liste, et après avoir procédé au dépouillement des bulletins, que la liste proposée a obtenu 2 voix sur 2 voix.
- 3) Élit, en conséquence et comme suit, la commission d'appel d'offres :

<i>Titulaires :</i>	<i>Suppléants:</i>
Jean-Jacques MONTLOUBOU	Sébastien DAVID
Dominique GIRON	Pierre BOULDOIRE
Marie Laure MUGNIER	Aurélie MAILLOLS

Le Président du Syndicat Mixte



Henri BOYER